



Saint-Zéphirin  
de Courval

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA  
GESTION CONTRACTUELLE

Décembre 2020

## 1. PRÉAMBULE

Sanctionné le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à une municipalité de prévoir, les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public (AOP). L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.) exige par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle (RGC) de la municipalité. Par exemple, elle pourrait établir le seuil de la dépense à partir duquel elle attribue ses contrats de gré à gré. Ce seuil pourrait varier selon le type de contrat (services professionnels, exécution de travaux, etc.)

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## 2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

## 3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval n'a apporté aucune modification à son règlement de gestion contractuelle en 2020.

## 4. OCTROI DE CONTRATS AVEC APPEL D'OFFRE

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité :

### LISTE DES CONTRATS 2020

<u>LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$</u>		
<u>Entrepreneur</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>
Jacques Dujardin	Déneigement des chemins d'hiver nov. 2019 à avril 2020	88 502.71 \$
Pavage Drummond inc.	Réhabilitation Rang St-Louis	1 255 891.44 \$
	Total :	1 344 394.15 \$
<u>LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ DU MÊME CONTRACTANT TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$</u>		
Groupe 132 inc.	Rapiéçage des routes et rangs	211 193.58 \$
	Total :	211 193.58 \$

## OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité :

### LISTE DES CONTRATS 2020

<u>LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$</u>		
<u>Entrepreneur</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>
Auger Automobiles inc	Achat camion	37 689.18 \$

## 5. MESURES

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faite selon le cas.

Une rencontre d'information annuelle avec les employés(es) est organisée afin de leur rappeler l'importance de la confidentialité et de la discrétion.

## 6. PLAINTÉ

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

## 7. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance régulière du 11 janvier 2021

Hélène Chassé, *g.m.a*  
Directrice générale et secr. trésorière